



DEPARTEMENT DU DOUBS  
Arrondissement de BESANCON  
Canton de BESANCON 6  
**MAIRIE DE PUGEY**  
6 Rue de la Maltournée  
25720 PUGEY  
Tél. 09.67.48.50.93  
Fax. 03.81.57.50.93

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2016</b>
--

**Convocation du** : 6 avril 2016

**Ouverture de séance** : 9h30

**Clôture de séance** : 11h45

**Nombre de membres du Conseil municipal en exercice** : 13

**Membres du Conseil municipal présents** : 8

**Etaient présents** :

Madame : MOISSON Céline

Messieurs : BASSAND Christophe, BRAILLARD Nicolas, FAVORY Yannick, JOURDAN Michel,  
LAIDIÉ Frank, MOREL Sébastien, GOURLAY Daniel.

**Etaient absents excusés** :

BLANCHARD Sandrine a donné procuration à MOISSON Céline  
ESTANAVE Samuel a donné procuration à GOURLAY Daniel  
BOUSSON Gaëtan, CARREZ Sonia, MAILLARD Albane

Le compte-rendu du Conseil municipal du 7 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Daniel GOURLAY est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR** Session ordinaire

- Délibération vote compte de Gestion 2015 (commune/assainissement)
- Délibération compte administratif 2015 (commune et assainissement)
- Délibération affectation du résultat 2015 (commune/assainissement)
- Délibération vote des taxes
- Délibération approbation budgets primitifs 2016 (commune / assainissement)
- Délibération indemnité adjoint démissionnaire
- Questions diverses

## **1/ Budget principal : Vote du compte de gestion 2015**

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2015,  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,  
Le rapport du Président entendu,

### **Compte de gestion**

Fonctionnement :

Dépenses : 358 651.43 €  
Recettes : 500 711.25 €

Soit un résultat de l'exercice 2015 de : 142 059.82 €

### **Compte administratif**

Fonctionnement :

Dépenses : 358 651.43 €  
Recettes : 500 711.25 €

Investissement :

Dépenses : 606 365.26 €  
Recettes : 756 376.80 €

Investissement :

Dépenses : 606 365.26 €  
Recettes : 756 376.80 €

Soit un résultat de l'exercice 2015 de : 150 011.54 €

Le premier adjoint demande aux membres du conseil municipal d'approuver la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la concordance du résultat des compte de gestion et du compte administratif 2015 pour la commune. Vote à l'unanimité.

## **2/ Budget principal : Vote du compte administratif 2015**

Monsieur Sébastien MOREL est élu à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2015  
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,  
Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,

Monsieur Sébastien MOREL précise que Monsieur le Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 7 membres présents (outre le Maire) est atteint pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2015	+ 500 711.25	+ 756 376.80
Dépenses 2015	- 358 651.43	- 606 365.26
Résultat net de l'exercice 2015	+ 142 059.82	+ 150 011.54
Report de l'exercice 2014	+ 182 058.00	- 135 347.33
Résultat clôture 2015	+ 324 117.82	+ 14 664.21

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2015 pour la commune. Vote à l'unanimité.

## **3/ Budget principal : Affectation des résultats 2015**

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2015,  
Vu le compte de gestion du Receveur municipal,  
Vu le compte administratif  
Le rapport du Maire entendu,



Investissement :  
Dépenses : 3457.00 €  
Recettes : 25959.06 €

Investissement :  
Dépenses : 3 457.00 €  
Recettes : 25 959.06 €

Soit un résultat de l'exercice 2015 de : 22 502.06 €

Le premier adjoint demande aux membres du conseil municipal d'approuver la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent la concordance du résultat du compte de gestion et du compte administratif 2015 pour l'assainissement. Vote à l'unanimité.

## **7/ Budget Assainissement : Vote du compte administratif 2015**

Monsieur Sébastien MOREL est élu à l'unanimité président de la séance.

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2015

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Maire se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,

Monsieur Sébastien MOREL précise que Monsieur le Maire ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 7 membres présents (outre le Maire) est atteint pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2015	+ 25 125.49	+ 25 959.06
Dépenses 2015	- 25 055.33	- 3 457.00
Résultat net de l'exercice 2015	+ 70.16	+ 22 502.06
Report de l'exercice 2014	+ 6 095.60	- 13 680.00
Résultat clôture 2015	+ 6 165.76	+ 36 182.06

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2015 pour l'assainissement. Vote à l'unanimité.

## **8/ Budget Assainissement : Affectation des résultats 2015**

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2015,

Vu le compte de gestion du Receveur municipal,

Vu le compte administratif

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2015 aux comptes suivants :

Au R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	0.00
Au R001 : Solde d'investissement reporté (excédent) :	+ 36 182.06
Au R002 : Excédent de fonctionnement reporté :	+ 6 165.76

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation des résultats pour l'assainissement. Vote à l'unanimité.

## **9/ Budget Assainissement : Vote du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif Assainissement 2016 :

Voté par chapitre

ASSAINISSEMENT 2016 :

Total section exploitation :	Dépenses 23 390.00 €
	Recettes 29 718.76 €



- L'engagement d'un membre dans une procédure de marché groupé signifie qu'il s'engage à commander les prestations exclusivement auprès du titulaire de ce marché et pendant toute la durée du marché.

La liste des membres étant désormais établie, chaque membre est invité à adhérer à la convention de groupement permanent. Cette dernière sera exécutoire fin mai 2016.

**Après délibération les membres du conseil municipal de Pugey à l'unanimité :**

- approuvent les termes de la convention constitutive du groupement de commandes permanent,
- se prononcent sur l'adhésion de la commune de Pugey au groupement de commandes permanent,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent avec les membres désignés dans le projet de convention,
- s'engageant à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Vote à l'unanimité

**12/ Questions diverses**

- Un habitant de Pugey demande s'il est possible de louer 20 ares sur la parcelle ZC 21 près de la place à bois pour y mettre des ruches. Il se chargera dès à présent de nettoyer et clôturer le terrain. Une convention sera établie. Le prix de la location est fixé à 50 euros l'hectare par an soit 10 euros par an. Accord à l'unanimité
- Attribution d'un logement : 2 dossiers ont été étudié par la commission logement. Le choix a été fait en fonction des critères d'attribution relatifs aux logements sociaux Padulos.
- Cérémonie du 8 mai : à 9h30 au monument aux morts à Pugey. Passage du "trail des Forts" au Fort de Pugey. Une proposition est faite d'un pique-nique participatif sur le site.
- Fort de Pugey : Il est proposé d'installer un panneau d'interdiction de circuler c et 2 panneaux de mise en garde sur les 2 portes d'accès.

Fin de la séance : 11h45

Le Maire,

LAIDIÉ Frank



BASSAND Christophe



BRAILLARD Nicolas



FAVORY Yannick

MOISSON Céline



Le secrétaire de séance

GOURLAY Daniel

BLANCHARD Sandrine

ESTANAVE Samuel

JOURDAN Michel

MOREL Sébastien

